

Communiqué de presse – Plan directeur régional à l’examen préalable

En 2016, le SIDP décide de fédérer l’ensemble du district autour du Plan directeur régional (PDR) du Pôle régional de Porrentruy (PRP). Afin de mener à bien le projet, un comité de pilotage (CoPil) est nommé et une commission d’aménagement (ComA) réunissant l’ensemble des communes du district est constituée.

Le PDR démarre l’année suivante par une phase d’études préalables menée par le bureau Rolf Eschmann SA afin de déterminer les objectifs et priorités de chaque commune. Un cahier des charges est ensuite établi et un appel d’offres lancé.

En juillet 2018, le SIDP attribue le mandat du PDR à une entreprise locale, le bureau RWB Jura SA appuyé par le bureau Biotec pour les aspects environnementaux et par le bureau Citec pour la mobilité. Le phasage du projet est établi et comprend un diagnostic territorial, suivi d’une conception directrice ainsi que l’élaboration de fiches thématiques. Un calendrier prévisionnel prévoit le début des études en août de la même année.

La répartition financière des études du PDR a été entérinée par les communes sur proposition du comité du SIDP. Ce dernier prend en charge les études du PDR et peut aussi compter sur le soutien de la Société d’équipement de la région d’Ajoie et du Clos du Doubs (SEDRAC). Les études spécifiques liées au PRP sont, elles, financées par les communes concernées à hauteur de leur poids démographique.

Les communes du PRP ont aussi mené le débat de la répartition de la croissance prévue en termes d’habitants et d’emplois. Ils ont signé, en mars 2019, une charte ayant pour objectif la définition du périmètre PRP ainsi que l’ancrage du principe de répartition de la croissance de la population et des emplois estimée à l’horizon 2030, puis 2040. Ceci dans le contexte du dimensionnement de la zone à bâtir afin de permettre une planification à l’échelle locale.

Après la phase de diagnostic, le CoPil PDR a ensuite poursuivi ses travaux afin d’établir une vision stratégique de l’avenir souhaité pour le district d’Ajoie et du Clos du Doubs. Les réunions ont été nombreuses et fructueuses pour aboutir à des objectifs priorités en commun et établir des fiches thématiques. Ces dernières traitent des thématiques suivantes :

- Gouvernance
- Urbanisation
- Tourisme
- Mobilité
- Nature et Paysage

La considération de la thématique « Environnement » est faite de manière transversale par le PDR, c’est-à-dire qu’elle a été au cœur de l’élaboration de chacune des fiches thématiques afin d’inscrire le développement de la région sous l’angle de la durabilité.

Le CoPil a voulu réaffirmer le rôle du SIDP comme organe de coordination régionale en élaborant une fiche traitant des aspects de gouvernance. Le SIDP a été investi de la mission, porte le projet PDR et trouve sa légitimité dans son règlement d’organisation. Les autorités cantonales reconnaissent également le rôle du SIDP pour l’élaboration des planifications à l’échelle régionale. Il était pourtant important de clarifier au moyen d’une fiche les rôles joués par le SIDP et les communes pour mener à bien les projets communs futurs. Ainsi, le SIDP réunit les compétences techniques afin de porter les

projets d'aménagement du territoire communs et d'accompagner les communes dans leurs projets locaux. La réhabilitation de l'habitat en centres anciens (RHCA), le développement des zones d'activités et la valorisation des friches industrielles ou urbaines notamment seront au cœur de l'activité du SIDP ces prochaines années.

Conformément au plan directeur cantonal, le développement de l'habitat se concentrera au sein des communes du Pôle régional de Porrentruy (PRP) qui regroupe les communes d'Alle, Cornol, Courgenay, Courtedoux, Fontenais et Porrentruy. L'objectif pour les communes de typologie « Village » du district sera de garantir un accès aux services de base pour l'ensemble de la population et de dynamiser le centre des localités. Le SIDP valorisera notamment en priorité le secteur stratégique d'intérêt cantonal et régional de la gare de Porrentruy en collaboration avec les autorités et les services du chef-lieu ajoulot. Ce site doit avoir une vocation mixte comprenant habitat et activités économiques et le développement d'un incubateur d'entreprises y est souhaité. Des secteurs stratégiques d'intérêt régional ont été également identifiés sur les terrains proches des jonctions autoroutières de Cornol-Courgenay et de Boncourt ainsi que sur la plaine entre Courtedoux et Porrentruy. Ces secteurs sont voués à accueillir d'éventuels projets à fort impact sur le territoire.

Du point de vue touristique, la région se positionne comme une destination de tourisme doux et durable. Les projets locaux peuvent se déployer sur l'ensemble du territoire du district. Les vieilles-villes de Porrentruy et de St-Ursanne constituent les deux pôles principaux et forment avec la Vallée du Doubs, la région de Haute-Ajoie et le projet Land'Art à Bonfol la base d'une offre touristique globale. Le développement du tourisme est orienté autour des axes de mobilité douce et des curiosités régionales.

Le PDR entend également améliorer l'offre en transport public en soutenant la création d'une ligne directe entre Belfort-Porrentruy-Delémont-Bienne, en renforçant l'offres des gares principales et en desservant les zones d'activités et les infrastructures sportives et de loisirs. Le développement d'une gare routière à Porrentruy doit constituer le nœud d'une mobilité régionale multimodale et les solutions de mobilité innovantes sont notamment encouragées. Un projet fédérateur doit aussi permettre la création de « voies vertes » réservées aux mobilités douces.

Les enjeux liés à la nature et paysage sont orientés vers une adaptation du milieu urbain aux changements climatiques. La Municipalité de Porrentruy sert d'exemple aujourd'hui avec son plan directeur de l'arbre et de la nature en ville et une attention particulière doit aussi être portée sur les forêts notamment. Les qualités écologiques et paysagères de la région sont à conserver et certains secteurs méritent aussi d'être améliorés par une interconnexion des milieux naturels. Le SIDP a ainsi la charge de coordonner la stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour l'ensemble du district.

Le PDR a été transmis aux services de l'Etat pour son examen préalable. En parallèle de cette étape, La population est invitée à consulter le projet et répondre à un questionnaire de participation. Les documents seront disponibles dès lundi 21 décembre auprès des administrations communales ainsi que sur le site internet du SIDP. Le PDR est un outil de planification destiné aux porteurs de projets, privés ou publics, et définit le cadre dans lequel le développement de la région s'oriente. Il permet une meilleure coordination entre les Communes du district qui disposent aujourd'hui d'un destin en commun et des défis à relever ensemble.

Pour le comité de pilotage
François Minger, Président
079 543 96 76

Clément Boesch, Coordinateur
079 215 14 95